

Torah-Box

n°231 | Edition FR | 26 Avril 2023 | 5 Iyar 5783 | A'haré Mot-Kedochim **MAGAZINE**



Un malade du cancer opéré au laser sans anesthésie ; "ils ont réalisé l'incroyable" > p.10



Faux rabbin = Vrai gourou > p.30



Choméret Néguia au travail, mission impossible au 21ème siècle ? > p.32



Vaad haRabanim

**La caisse de Tsedaka
des Grands de
la génération**

Chaque jour tout au long de l'année

**Chaque jour, grâce à vous, ce sont des milliers de familles
en difficulté qui sont soutenues, à travers tout le pays.**

**Chaque jour, vos noms et vos requêtes seront retransmis
aux Grands de la génération qui prieront pour vous.**



0-800-106-135

Un reçu sera envoyé pour tout don.

www.vaadharabanim.org



CALENDRIER DE LA SEMAINE

26 Avril au 2 Mai 2023

Mercredi
26 Avril
5 Iyar

Daf Hayomi Sota 28
Michna Yomit Pessa'him 10-5
Limoud au féminin n°207

Jeudi
27 Avril
6 Iyar

Daf Hayomi Sota 29
Michna Yomit Pessa'him 10-7
Limoud au féminin n°208

Vendredi
28 Avril
7 Iyar

Daf Hayomi Sota 30
Michna Yomit Pessa'him 10-9
Limoud au féminin n°209

Samedi
29 Avril
8 Iyar

 **Parachat**
A'haré Mot Kedochim

Daf Hayomi Sota 31
Michna Yomit Chekalim 1-2
Limoud au féminin n°210

Dimanche
30 Avril
9 Iyar

Daf Hayomi Sota 32
Michna Yomit Chekalim 1-4
Limoud au féminin n°211


Lundi
1^{er} Mai
10 Iyar

Daf Hayomi Sota 33
Michna Yomit Chekalim 1-6
Limoud au féminin n°212

Mardi
2 Mai
11 Iyar


Daf Hayomi Sota 34
Michna Yomit Chekalim 2-1
Limoud au féminin n°213

 **Jeudi 27 Avril**
Rav Lévi Ben Gerchon (Ralbag)

 **Vendredi 28 Avril**
Rav Chlomo Efraïm Luntschitz

 **Samedi 29 Avril**
Rav Yicha'aya Pick Berlin

 **Dimanche 30 Avril**
Rav Avigdor Kara
Rabbi Messaoud Zerbib (de Constantine)

 **Lundi 1^{er} Mai**
Rav Its'hak Elfassi (Rif)
Eli et ses fils 'Hofni et Pin'has *Hakohen*

 **Mardi 2 Mai**
Rav Naftali Tsvi de Ropchitz



Rav Lévi Ben Gerchon (Ralbag)



Horaires du Chabbath

	Paris	Lyon	Marseille	Strasbourg
Entrée	20:43	20:25	20:18	20:20
Sortie	21:56	21:35	21:25	21:34



Zmanim du 29 Avril

	Paris	Lyon	Marseille	Strasbourg
Nets	06:34	06:32	06:35	06:14
Fin du Chéma (2)	10:11	10:05	10:05	09:50
'Hatsot	13:48	13:38	13:36	13:26
Chkia	21:02	20:45	20:37	20:40

Responsable Publication : David Choukroun - **Rédacteurs :** Rav Daniel Scemama, Elyssia Boukobza, Rav Yehonathan Gefen, Rav Chalom Guenoun, Rav Gabriel Dayan, Rav Avraham Garcia, Rav Mordekhai Bitton, Rav Aharon Sabbah, Rav Yé'hie Brand, Rav Its'hak Zilberstein, Murielle Benainous - **Mise en page :** Dafna Uzan - **Secrétariat :** 01.80.20.5000 - **Publicité :** Yann Schnitzler (yann@torah-box.com / 04 86 11 93 97) **Distribution :** diffusion@torah-box.com

- Les annonces publicitaires sont la responsabilité de leurs annonceurs
- Ce magazine contient des enseignements de Torah, ne pas le jeter dans une poubelle
 - Pour toute remarque ou conseil : support@torah-box.com

ENSEMBLE PRÉPARONS LEUR AVENIR



5000
enfants
ont déjà rejoint
l'école juive grâce à
notre association

ASSOCIATION CHOISIR L'ÉCOLE JUIVE

- ➔ ACCOMPAGNEMENT
- ➔ CONSEILS
- ➔ BOURSES

PARTENARIAT AVEC **90%**
DES ÉCOLES JUIVES DE FRANCE



CHOISIR
L'ÉCOLE
JUIVE /



UnitEd

CONTACTEZ-NOUS

☎ 07 69 43 49 25

@ CHOISIRLECOLEJUIVE.COM

f CHOISIR L'ÉCOLE JUIVE



La véritable problématique d'Israël



Israël fête ses 75 ans d'existence dans l'ombre de nombreux points de préoccupation que la situation actuelle soulève. Il y a bien sûr la sécurité ou le coût de la vie qui ne fait qu'augmenter, mais il y a surtout un problème de fond qui a fait surface lors des dernières manifestations : celui de l'identité du pays.

En effet, comme tout le monde le sait, le gouvernement en place actuellement et dirigé par Netanyahou s'emploie à apporter des réformes au système juridique, réformes visant à établir un relatif équilibre dans le corps des juges, correspondant au découpage électoral qui reflète la volonté du peuple. Il semblait nécessaire que la Cour suprême israélienne, qui possède les moyens d'annuler des décisions votées à la Knesset, soit composée de membres d'opinions diverses afin que son jugement soit équitable et non pas le résultat d'une certaine conception.

Avec consternation, on a pu assister à un déchainement de manifestations soutenues par les médias, les partis de l'opposition et la *Histadrout* (syndicat des travailleurs), qui menaçaient de déstabiliser tout le pays. Des limites jamais atteintes dans l'histoire d'Israël ont été franchies, comme la diffusion de messages sournois décourageant les investisseurs étrangers à placer leur argent en Israël, l'intervention de nations étrangères pour saper les efforts du gouvernement dans la mise en place de la réforme, mais aussi et surtout la menace provenant de hauts placés militaires de refuser de servir le pays si la réforme passait. (A titre de référence, les soldats ont accepté de participer au retrait des implantations du Gouch Katif, même si cela n'était pas conforme à leurs opinions personnelles).

Si on analyse plus profondément ce qu'il se passe aujourd'hui en Israël, c'est en fait la confrontation de deux conceptions totalement opposées qui coexistent depuis le début de l'histoire moderne du pays et qui n'a jamais été réglée. En effet, beaucoup de Juifs se sont installés en Israël dans le but d'y fonder un Etat laïc comme toutes les Nations.

D'autres par contre aspiraient à y retrouver les valeurs que véhicule la Tradition juive. Concrètement, ce sont les premiers, avec à leur tête David Ben-Gourion, qui depuis le début ont pris les rênes du pouvoir, qui ont imposé leur système d'éducation dans les écoles publiques et qui quelque part ont donné le ton à l'esprit du nouveau *Yichouv*. Cependant, afin d'éviter trop de tensions avec les traditionalistes, il fut établi un compromis sous la forme d'un *statu quo* (Chabbath et jours fériés chômés ; mariages, enterrements et conversions selon la Tradition juive, etc.).

Si pendant 40 ans, cet état de fait n'a pas varié, lors de la montée au pouvoir de Ména'hém Bégin et de la droite en 1977, on a commencé à entrevoir dans le pouvoir politique un début de retour à la Tradition. Depuis, ce changement a continué à s'affirmer et le gouvernement actuel est même composé d'une majorité de juifs pratiquants. Cependant, il est rapidement apparu que tant que la Cour Suprême conservait sa composante habituelle - de laïques de gauche - aucune loi allant dans le sens de la Tradition ne pourrait être décrétée, dans la mesure où la Cour cherchera systématiquement à les neutraliser. Tel était le but de la réforme, et les manifestants ont bien compris que si elle était menée à bien, le pouvoir réel leur échapperait des mains. Pour l'heure, ils sont parvenus à écarter le "danger" ; chez les juifs traditionnels en revanche, cette constatation est terriblement décevante, car ils réalisent qu'au fond, il n'y a pas de réelle démocratie.

Mais l'espoir doit demeurer, car même si on ne parvient pas par la voie des urnes à insuffler un nouvel esprit dans le pays, celui-ci pénètre discrètement et sûrement par la voie de la diffusion du judaïsme : le nombre de *Ba'alé Téchouva* est en constante augmentation et le fait que dans de nombreuses synagogues en Israël, on propose tout le long de cette journée chômée qu'est *Yom Ha'atsmaout* des cours de Torah prouve bien l'aspiration profonde de *'Am Israël*.

Rav Daniel Scemama

Attentat de la rue Copernic : 'Hassan Diab condamné en son absence à la perpétuité

43 ans après l'attentat à la bombe contre le centre juif de la rue Copernic à Paris qui avait fait 4 morts et 46 blessés en octobre 1980, l'unique accusé, 'Hassan Diab, a été condamné vendredi en son absence à la réclusion criminelle à perpétuité.

Après 3 semaines de débats et près de 8 heures de délibéré, la cour d'assises spéciale de Paris a tranché en faveur de sa culpabilité,

pointant du doigt des "éléments accablants" et des "alibis qui ne tiennent pas", alors que cet universitaire Libano-canadien clamait son innocence.

L'attentat de la rue Copernic était, depuis la Seconde Guerre mondiale, la première attaque contre la communauté juive de France et avait très fortement marqué les esprits.

Crise des passeports : Le ministère de l'Intérieur s'apprête à ouvrir un bureau spécialisé

L'Autorité de la population, de l'immigration et des frontières (PIBA) du ministère de l'Intérieur israélien a annoncé qu'elle ouvrirait courant mai un bureau spécialisé dans le centre d'Israël pour traiter les demandes de passeport, alors que l'on observe une grave pénurie de rendez-vous. Depuis plus



d'un an, il est pratiquement impossible pour les Israéliens de renouveler leur passeport, les systèmes étant submergés de demandes à la suite d'un assaut du système en ligne du

gouvernement par des réseaux de pirates informatiques et de bots qui revendent ensuite les rendez-vous à prix d'or.

PRÉ-VENTE À NETIVOT !

Nouveau programme immobilier



7017



Appartements du 3 au 5 pièces
à partir de 1.365.000 Shekels
20% à la signature
Tout le reste à la remise des clés
Sans indexation !

Pour plus d'informations,
contactez Shimone Halfon:

Depuis Israël: +972 54-700-7326
Depuis la France: 01.77.38.08.27



Trois Bédouins tentent d'enlever une jeune fille à Kiryat Malakhi



Trois habitants du village bédouin de Lakiya, dans le sud d'Israël, âgés de 19 à 26 ans, ont été arrêtés après avoir agressé et tenté de kidnapper une jeune femme de Kiryat Malakhi à son domicile. L'enquête a révélé que les trois hommes sont arrivés dans l'immeuble où vivait la jeune femme. L'un d'eux, qui la connaissait, a tenté de la forcer à monter dans leur voiture. Après que la jeune femme se soit débattue, les trois jeunes ont pris la fuite et ont au passage agressé un passant en lui volant son téléphone. La police a été dépêchée sur les lieux. Les individus appréhendés ont été traduits devant le tribunal d'instance d'Achkélon avec une demande de prolongation de leur détention.

Israël : L'immobilier en baisse, une première depuis 2020 ; l'inflation reste stable

Le marché immobilier israélien a vu ses prix baisser pour la première fois depuis 2020 et il y a des signes de ralentissement de l'inflation, selon les chiffres publiés vendredi par le Bureau central des statistiques (CBS).

La dernière fois que les prix ont baissé d'un mois sur l'autre, c'était entre avril et mai 2020, lorsque la pandémie de coronavirus avait commencé à toucher l'économie. L'immobilier avait grimpé en flèche au cours des deux dernières années, alors que la pandémie s'estompait, dans un contexte d'inflation galopante.

בס"ד

נדל"ן ושיווק פרויקטים

TIVOUR BUILDING

AGENCE IMMOBILIERE

Premier prix



NETIVOT, T3
20% à la signature / 80% livraison
273000 ₪ (70 000€)
à la signature
1092000 ₪ (280 000€)
à la livraison

1 365 000 sh (350 000€)

Une valeur sûre



T3 "City" en plein centre d'Ashdod 102m2 avec 8m2 balcon, clim, parking, balcon, ascenseur shabat, proche de

2 190 000 sh (560 000€)

Perle rare



Penthouse "Tet Zayin" 244m2 et 130m2 terrasse avec piscine et pleine vue mer, cave, 3 parkings, ascenseur shabat

6 500 000 sh (1 670 000€)

054 63 99 865 01 77 50 31 40

Hagdoud Aivri 5/12, Gan Hayir, 77456 Ashdod



Dov Uzan

Economie : Des firmes israéliennes font leur entrée sur le marché indien

Le ministre de l'Economie et de l'Industrie Nir Barkat, qui a dirigé une délégation économique d'une quinzaine d'entreprises israéliennes en visite en Inde, a tenu une série de réunions professionnelles avec les ministres indiens du Commerce et de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises. Le ministre Barkat a convenu avec son homologue Piyouch Goyal de promouvoir des collaborations novatrices qui faciliteront considérablement l'entrée des entreprises israéliennes dans l'économie indienne, qui deviendra la troisième plus grande économie du monde, parallèlement aux demandes indiennes d'élargir l'entrée des travailleurs et des services indiens en Israël.

La Grande Synagogue de Tel-Aviv fera l'objet d'une vaste rénovation



Tel-Aviv a reçu le feu vert pour rénover la Grande Synagogue de la ville, une institution qui a récemment fêté son centenaire, et

pour créer une nouvelle place publique – ou *Kikar* – aux alentours. Le projet de rénovation prévoit la suppression des colonnades et des murs qui ont été ajoutés à la synagogue à la fin des années 1960, ainsi que la transformation d'un parking adjacent en espace ouvert.

Conçue entre 1922 et 1923 par le célèbre architecte israélien Yéhouda Magidovitch, la construction de la Grande Synagogue a été achevée en 1925 grâce à un don du baron Edmond James de Rothschild, après que le projet initial a manqué de fonds.

Torah-Box.com

OPÉRATION TSNIOUT

ENSEMBLE POUR
LA DÉLIVRANCE DE CHACUNE !
Pendant 40 jours



Chaque jour 1 mini-cours audio, original et accessible à toutes !
Pour la délivrance de votre choix (mariage, guérison, naissance, réussite etc.)



Recevez les cours par WhatsApp, en vous inscrivant
AVANT LE 30/04 sur : www.torah-box.com/go/tsniout



Ou Écoutez les cours
par téléphone DÈS LE 30/04



02 37 41 515



01 80 20 5000

(Ext. 4, puis 7)

Des terroristes tirent sur un bus en Judée-Samarie, sans faire grâce à D.ieu de victimes

Un chauffeur de bus circulant près du carrefour Tapoua'h en Judée-Samarie a signalé avoir été la cible de coups de feu tirés par des terroristes.

Miraculeusement, les tirs n'ont fait que des dégâts matériels. Tsahal a été dépêché sur les lieux pour ratisser la zone à la recherche des agresseurs. Le



chef du conseil municipal de Judée-Samarie, Yossi Dagan, a déclaré : "Je le dis clairement aux terroristes de l'AP qui tirent sans vergogne sur des bus civils en pleine nuit et sur des axes principaux : vous ne nous briserez pas. Nous continuerons à bâtir la terre d'Israël, à la peupler et à la développer."

Le corps sans vie d'un jeune Avrekh retrouvé dans le Kinéret après plusieurs jours de recherches

Quatre jours après avoir disparu dans les eaux du Kinéret, et alors que tout espoir de le retrouver en vie s'était éteint, les différentes unités ayant participé aux recherches ont localisé le corps sans vie d'Israël Kessous, un jeune Avrekh de 23 ans originaire de la ville d'Elad. Selon sa famille,



durant les quelques jours qui séparaient la fin de la fête de Pessa'h de la rentrée des Yéchivot, Israël avait fait une sortie en mer avant que ses traces ne soient perdues. De nombreuses personnes ont participé à ses funérailles samedi soir à Jérusalem où il a été inhumé.



ELI HADDAD
LAW OFFICE & NOTARY

בס"ד



DROIT IMMOBILIER ISRAELIEN

Transactions Immobilières | Gestion Locative | Successions

Rédaction et signature
investissement locatif
 Mise en ligne de la situation comptable
 Assurances
Service clientèle francophone
 Suivi du dossier à distance
 sélection de locataires

מס דגון 100

ELI HADDAD AVOCAT ET NOTAIRE ■ Yael Ben Shabbat Nissim AVOCATE ET NOTAIRE ■ AVIVIT ZEHAVI AVOCATE ET NOTAIRE ■ SHLOMI ABUATZIRA AVOCAT ET NOTAIRE ■ DORIT ANTEBE AVOCATE ET NOTAIRE ■ SHAY ABUATZIRA AVOCAT ET NOTAIRE ■ LIRAZ ATTIAS BEN SHABBAT AVOCATE ■ SAGIT KEINAN AVOCATE ■ ARIE BRENING AVOCAT ■ MAAYAN ZAGURI AVOCATE ■ SHANI ELMALIAH AVOCATE ■ MYRIAM LASCAR JURISTE ■ AVINATAN DOUIEB JURISTE

www.elihaddad.com 87/30 Rue Atsmaut, Ashdod ISRAEL | Tel: +972 (8) 8679910 | Contact: avocats@elihaddad.com

Conflit à la Bank Hapoalim pour mauvaise gestion

Environ 7.000 employés de la Bank Hapoalim qui travaillent dans 180 succursales ont entamé une grève jeudi en protestation de ce qu'ils considèrent être une atteinte à leurs droits salariaux.



"très au sérieux". "Ils ne seront pas payés pour ces heures", a-t-elle ajouté. Hapoalim, l'une des principales banques du pays, avait annoncé il y a peu la fermeture de dizaines

d'agences. Les salariés protestent également contre la gestion de la banque qui empêche notamment la promotion d'un nouvel accord salarial.

En réponse, la direction de la banque a déclaré condamner "cette décision" et la prendre

Israël : Un malade du cancer opéré au laser sans anesthésie ; "ils ont réalisé incroyable"

'Amir Kolban, un danseur et chorégraphe israélien de 69 ans, a été diagnostiqué il y a un an d'un cancer du cerveau. "Etant donné que la tumeur se situait dans une zone sensible du cerveau, j'ai immédiatement proposé au Pr Ido Strauss de l'hôpital d'Ikhlilov s'il était envisageable d'effectuer l'intervention en



état d'éveil", raconte Koblan. Bien que cette procédure n'ait jamais été réalisée auparavant, le Pr Strauss a accepté la proposition de son patient ; c'est ainsi que Koblan

est devenu le premier malade oncologique à avoir subi avec succès une ablation au laser d'une tumeur au cerveau en état d'éveil.



Ligne 'HINOUKH

Système éducatif en Israël,
orientation scolaire

Des professionnels répondent
GRATUITEMENT
à vos questions


Torah-Box

Du Dimanche au Jeudi de 19h à 22h

☎ +33.1.80.20.5000 | ☎ +972.2.37.41.515 | ☎ +1.437.887.14.93

touche 11

Un terroriste de 15 ans arrêté à Jérusalem-Est après avoir fait 2 blessés lors d'une fusillade

Les forces de Tsahal, appuyées par les renseignements, ont appréhendé un terroriste de 15 ans alors qu'il faisait des courses dans une épicerie de la ville de Chekhem. La veille, il avait tiré et blessé deux Israéliens à bout portant dans leur voiture à proximité du tombeau de Chim'on *Hatsadik* à Jérusalem, alors qu'ils revenaient de la prière du matin sur place.

Le chef de la police israélienne, Kobi Chabtaï, s'est félicité de cette arrestation et a déclaré que les forces de sécurité de Jérusalem avaient déjoué huit attentats terroristes dans la ville ces dernières semaines.

"Le peuple iranien est prêt à une normalisation avec Israël", assure le prince héritier iranien en visite en Israël

Le prince héritier d'Iran Reza Pahlavi, qui a effectué la semaine passée une visite en Israël, a affirmé mercredi



au micro d'I24NEWS que le peuple iranien est prêt à une normalisation avec Israël. "Il n'y a pas de doute là-dessus. Avant la révolution islamique, des relations existaient avec Israël. L'Iran est maintenant dans le carcan d'un régime de terreur qui, dès le début, a été antagoniste envers nos voisins, et même les pays arabes sunnites", a affirmé Reza Pahlavi. Le fils du Shah d'Iran était en Israël pour une visite de quelques jours au cours de laquelle il a rencontré plusieurs responsables israéliens et a visité le Mur occidental.

Une publicité pour Torah-Box Radio. Le logo "Torah-Box RADIO" est en haut à gauche. Au centre, "100%" est écrit en grands chiffres dorés 3D, avec un microphone argenté devant. En dessous, "Torah Sim'ha" est écrit en orange. Une bande bleue en bas contient le texte "LE MEILLEUR DE TORAH-BOX DANS UNE RADIO". En bas, on trouve le site "torah-box.com/radio" et des logos pour Google Play et l'App Store.

Torah-Box RADIO

100%

Torah Sim'ha

**LE MEILLEUR DE TORAH-BOX
DANS UNE RADIO**

Sur le site torah-box.com/radio
et sur smartphone

DISPONIBLE SUR Google Play

Disponible sur App Store

Netanyahou : "Les perspectives de paix avec Ryad ne sont pas compromises par l'Iran"



Le Premier ministre Netanyahou a balayé les inquiétudes suscitées par le récent dégel diplomatique entre l'Iran et l'Arabie saoudite, pays duquel Israël s'était rapproché ces derniers mois dans le sillage des accords d'Abraham.

Le chef du gouvernement a déclaré aux médias américains que Ryad ne se faisait pas d'illusions sur les personnes à qui il peut faire confiance. Netanyahou a déclaré que le rétablissement des liens entre l'Arabie saoudite et l'Iran avait "très peu" à voir avec Israël et visait principalement à désamorcer les tensions dans la région, en particulier au Yémen.

Inauguration de l'ambassade d'Israël au Turkménistan



Le ministre des Affaires étrangères Eli Cohen a inauguré jeudi dernier une nouvelle ambassade au Turkménistan, à 17 km seulement de la frontière avec l'Iran, ennemi juré d'Israël. "Nous attendons avec impatience l'avènement d'une nouvelle ère, faite de relations diplomatiques de grande proximité", a déclaré Cohen lors de la cérémonie. "Il ne fait aucun doute que les deux pays vont davantage coopérer", a-t-il ajouté. La frontière du Turkménistan avec l'Iran s'étend sur quelque 1.148 km. Le Turkménistan entretient également des relations diplomatiques et commerciales étroites avec l'Iran.

Elyssia Boukobza

NOUVEAU

ENFIN UN MAGAZINE POUR LES ENFANTS DE LA COMMUNAUTÉ !

Un grand dossier thématique, des BD, de l'info, des histoires qui véhiculent un message, des jeux pour les plus petits...

52 PAGES



Torah-Box



Le meilleur des magazines pour la jeunesse... revisité par Torah-Box !

En vente sur : boutique.torah-box.com / Par téléphone : 01 80 20 5000 et dans les magasins Hypercacher de la région Parisienne



Supplément spécial Chabbath

Pour en profiter, veuillez le détacher avant Chabbath...

A'haré Mot - On ne stagne jamais dans le service divin !

Les Malakhim (anges) se "tiennent debout", c'est-à-dire qu'ils stagnent au niveau spirituel, ils ne connaissent pas d'évolution. La Torah nous demande, à l'inverse, d'être dans une dynamique, de toujours nous efforcer d'améliorer notre niveau spirituel.



Dans la *Paracha* de cette semaine, on nous énonce plusieurs *Mitsvot*, et Hachem nous enjoint aussi de respecter la Torah dans son ensemble. "Vous obéirez à Mes règles, vous respecterez Mes lois pour aller [évoluer] en elles ; Je suis Hachem, votre D.ieu." (*Vayikra* 18, 4)

Les mots "pour aller en elles" sont ambigus ; qu'ajoutent-ils à l'obligation d'observer les commandements de la Torah ?

Les anges stagnants

Le *Ktav Sofer* répond que dans le langage biblique, le contraire d'aller se dit "Omèd", qui signifie "se tenir debout". Ce terme est employé à propos des anges, dans *Yicha'aya* : "Les *Sérafim* [une sorte d'anges] se tiennent près de Lui" (*Yicha'aya* 6, 2).

Les *Malakhim* (anges) se tiennent debout, c'est-à-dire qu'ils stagnent au niveau spirituel,

ils ne connaissent pas d'évolution. La Torah nous demande, à l'inverse, d'être dans une dynamique, de toujours nous efforcer d'améliorer notre niveau spirituel et d'éviter de rester stagnants (*Ktav Sofer 'Al HaTorah, Vayikra 18, 4* et *Talélé Oroth* au nom du *Ktav Sofer, Vayikra 18, 4*).

Le *Ktav Sofer* aborde le même point dans la *Paracha* de *Bé'houkotai*, sur le verset introducteur : "Si vous marchez selon Mes lois, que vous gardez Mes *Mitsvot* et que vous les exécutez..." (*Vayikra 26, 3*).

Il écrit : "Il n'est pas suffisant que vous respectiez quotidiennement les *Mitsvot* comme vous le faisiez la veille ; vous devez constamment vous élever et accomplir la *Mitsva* de manière plus parfaite et louable." (*Ktav Sofer, Vayikra 26, 3*)

Sur la pente de la vie

Ainsi, en plus du respect des *Mitsvot*, nous devons toujours chercher à avancer dans notre *'Avodat Hachem* et l'inertie, sur le plan spirituel, ne doit pas entrer en ligne de compte. D'ailleurs, chez les êtres humains, le fait de rester au même niveau n'existe pas ; soit on avance, soit on recule. Seuls les *Malakhim* sont capables de rester sur place sans régresser.

Cette idée est évoquée concernant le *Mizbéa'h* (autel) auquel le *Kohen* accédait par une pente et non par des escaliers. Pourquoi ? Lorsque l'on se trouve sur un sol incliné, on doit se pencher en avant pour garder l'équilibre.

Si l'on veut rester vertical tout en demeurant immobile, la déclivité de la pente nous obligera à reculer. On ne peut rester sur place que si l'on s'incline vers l'avant et on ne parviendra à avancer que si l'on fait un mouvement encore plus énergique.

En revanche, quand on monte des marches d'escalier, on est capable de rester droit et immobile sans craindre de tomber en arrière, puisque le terrain est plat.

Cela nous apprend que quand il s'agit de la *'Avodat Hachem*, il faut fournir un effort pour rester stable et déployer une énergie d'autant plus grande pour évoluer (Rav Motty Berger). Cela ressemble un peu à quelqu'un qui tente de monter sur un escalator qui descend.

Quand le *Yétser Hara'* s'en mêle

Pourquoi l'absence d'efforts nous fait régresser et non rester au même point ? C'est parce que le *Yétser Hara'* (mauvais penchant) essaie constamment de nous faire rétrograder spirituellement.

Ainsi, si l'individu n'est pas actif dans son ascension, il dégringolera inévitablement, puisque le *Yétser Hara'* se chargera de le pousser en arrière et qu'il n'y aura pas de force opposée pour lui permettre de garder l'équilibre.

Ainsi, la progression est primordiale dans la *'Avodat Hachem* et il n'est pas acceptable de stagner dans la spiritualité. Cette leçon est très pertinente à cette période, alors que *Pessa'h* est un moment propice au renouveau. Celui qui est déterminé à faire de gros efforts pour progresser dans la *'Avodat Hachem* bénéficiera d'une grande *Siyata Dichemaya* (aide Divine). Et même après la fête, le *'Omer* est un moment opportun pour raffiner son caractère en vue du Don de la Torah.

Bien évidemment, il est important de ne pas prendre trop de résolutions sur soi ; il est peut-être plus recommandé de se concentrer sur un domaine dans lequel la routine s'est installée et de l'améliorer. Cela peut porter sur le respect du Chabbath, l'étude de la Torah, la prière, la *Chemirat Halachon* (s'abstenir de médire sur autrui), le mariage, l'éducation, etc.

Si l'on souhaite véritablement s'élever et que l'on y déploie d'importants efforts, alors notre réussite est certaine.

Rav Yehonathan Gefen

SHA BA TIK

N°322

Feuillet parents-enfants pour Chabbath
édité par  Torah-Box.com

A'haré Mot Kedochim 5783

1 JEU PAR ÉQUIPE

Formez deux équipes qui s'affronteront au cours des jeux des pages 1, 2, 3 et 4 !

JEU

1

IDENTIFICATION DES ÉQUIPES

2 points pour le slogan
le plus sympa



1. Donnez un nom composé d'un nom d'animal et d'un adjectif à votre équipe. 2. **Trouvez un slogan à votre équipe.** (★★ 2 points pour le slogan le plus sympa) 3. Expliquez pourquoi vous êtes les plus forts. (★★ 2 points pour les plus convaincants, ★★ 2 points pour les plus drôles)

JEU

2

L'ÉNIGME *(Jeu de réflexion)*

Le premier qui résout l'énigme rapporte ★★ 2 points à son équipe.

Enigme 1 : Monsieur et Madame Touille ont un fils,
comment s'appelle-t-il ?

> **Sacha**

Enigme 2 : Monsieur et Madame Honnête ont une fille,
comment s'appelle-t-elle ?

> **Camille**

JEU

3

LE QUIZ FOU *Jeu de mémoire.*

Chaque équipe désigne l'un de ses membres pour la représenter.
Vous posez les 8 questions suivantes dans l'ordre et sans interruption. (Il est interdit de répondre pendant la lecture des questions.)

Une fois toutes les questions posées, le représentant de l'équipe 1 va demander à son adversaire (qui représente l'équipe 2) de donner la

réponse à l'une des 6 questions comme suit : "Quelle est la réponse à la question 4 ?"

Si celui-ci se rappelle de la question et donne la bonne réponse, il rapporte 1 point à son équipe.

C'est maintenant à son tour de donner un chiffre de 1 à 8 (à part le 4 dans notre exemple.) au représentant de l'équipe 1.

1. Quel animal qui sert de sacrifice rime avec "bouton" ?
> **Le mouton.**

2. De quel animal qui rime avec "tache" boit-on le lait ?
> **La vache.**

3. Chante un chant de Chabbath.

4. Quel animal veut dire "livre" en anglais ?
> **Le bouc.**

5. Quel animal a une femme vache et rime avec "bobo" ?
> **Le taureau.**

6. Par quel animal les Bné Israël ont-ils fauté ?
> **Le veau.**

7. Répète la phrase : "Une vache sans taches se cache sous une bâche... slash slash."

8. Tu as 30 secondes pour changer de chaise.



SHABATIK

2

JEU EN ÉQUIPE (SUITE)

A LE TEXTE FOU

La Paracha commence par les lois de _____ (*Yom Kippour*).

Après la mort de Nadav et Avihou, Aharon est prié de n'entrer au Kodech Hakodachim qu'une fois par an, à Kippour. Pour cela, il s'habille en _____ (*blanc*). En effet, ses autres habits de Kippour, brodés _____ (*d'or*), rappellent trop la _____ (*faute du veau d'or*). Cela serait inapproprié dans un endroit si _____ (*Kadoch*).

Ce jour-là, le Cohen Gadol apporte de nombreux Korbanot, de la part du peuple et de la sienne ; il prépare également des _____ (*encens*).

Au moment où chacun avoue ses fautes à voix basse, un grand miracle se produit : un espace se crée entre les gens. Ainsi, on n'entend pas les fautes de son _____ (*voisin...*)

Hachem demande aux Bné Israël de respecter Kippour chaque _____ (*année*). Cela restera un jour propice au _____ (*pardon*).

B PRO DE LA PARACHA

À partir de quand Aharon est-il limité à une visite annuelle au Kodech Hakodachim ?

- > Depuis la mort de Nadav et Avihou.

Quels vêtements porte-t-il pour y entrer ?

- > Des habits blancs.

Pourquoi ne porte-t-il pas ses habits brodés d'or ?

- > Cela risque de rappeler la faute du veau d'or.

À quoi sert Kippour ?

- > C'est un jour propice au pardon.

Quel miracle se produit-il quand les Bné Israël se mettent à avouer leurs fautes ?

- > Un grand espace se crée entre eux.

Pourquoi ce miracle ?

- > Pour qu'on n'entende pas les fautes des autres.

Un des boucs choisis au sort allait à « Azazel ». Qu'est-ce qu'Azazel ?

- > C'était une montagne abrupte et escarpée d'où l'on jetait le bouc.

Pourquoi la Torah dit-elle : Vous garderez mes Chabbatot au pluriel ?

- > Cela comprend non seulement Chabbath mais aussi Yom Tov.

JEU ACTION

4

- Rapportez 1 point à votre équipe en participant au débarrassage de la table.



SHA BA TIK

3

ÉNIGMES

1^{ère} énigme

Un pont qui relie deux villes (A et B) ne peut seulement supporter qu'une tonne et pas un milligramme de plus, sinon il s'effondre. Un camion est pesé dans la ville A et pèse très exactement ce poids. Il commence à traverser le pont et au milieu du pont il s'arrête. Deux oiseaux viennent se poser dessus et pourtant le pont ne s'effondre pas.

Pourquoi ?

Réponse :

Parce que l'essence a déjà diminué au cours du voyage et le poids du camion a diminué.



2^{ème} énigme

Votre enfant est assis à un endroit où, même s'il se lève et part, vous ne pourrez jamais vous asseoir. Où est-il assis ?

Réponse : Sur vos genoux !



3^{ème} énigme

Dans une rangée de quatre maisons, les Dupont vivent à côté des Dujardin, mais pas à côté des Rivières. Si les Rivières ne vivent pas à côté des Martinez...

Qui sont les voisins directs des Martinez ?

Réponse :

Les Dupont



SHA BA TIK

4

DEVINEZ LA QUESTION



Ce jeu est un quiz d'un genre différent, puisque on vous donne la réponse et c'est à vous de trouver la question. Chaque bonne "question" rapporte 1 point ★ à son équipe.

Règle supplémentaire : Lorsqu'une personne a bien répondu, elle doit répéter de mémoire la phrase du jour pour valider son point !

La phrase du jour (À répéter 5 fois avant de débiter le jeu) :



"Si six scies scient six saucisses, six cent six scies scient six cent six saucisses"

● **Il était exceptionnellement vêtu des quatre vêtements de lin du Cohen simple.**

> De quoi était vêtu le « Cohen Gadol » lorsqu'il entraît dans le saint des saints ?

● **Cela traduisait le fait que les Bné Israël avait fait Téchouva par amour.**

> Que traduisait le fait que parfois, miraculeusement, le bouc émissaire ne mourrait pas après avoir été jeté de la montagne abrupte ?

● **Ils s'appelaient Nadav et Avihou.**

> Qui sont les fils d'Aharon qui sont morts prématurément ?

● **Elle a 79 lunes.**

> Combien de lunes a Jupiter ?

● **Ils étaient enfouis dans la Guéniza.**

> Après le service de Yom Kippour, que faisait-on des quatre vêtements de toile portés par le « Cohen Gadol » ?

● **On l'entendait jusqu'à Jéricho.**

> Jusqu'à quelle ville était entendue la voix du Cohen Gadol lorsqu'il prononçait le Chem Haméforach ?

● **Personne n'y entraît avec lui.**

> Qui entraît dans le Saint des Saints avec le Cohen Gadol le jour de Kippour ?

● **C'était une montagne abrupte et escarpée d'où l'on jetait le bouc.**

> Qu'est-ce qu'Azazel ?



Envoyez-nous vos commentaires sur www.torah-box.com/shabatik

Shabatik est une publication hebdomadaire éditée par l'association Torah-Box
Textes : Chlomo Kessous et Yael Allouche | Responsable : Rav Michael Allouche



La sentence du Professeur Martin Weiss, spécialiste en fertilité

“Rav, si Pr Weiss a dit qu’il n’y a aucune chance, ce n’est pas encourageant. Mais la prière peut déchirer les mauvais décrets. Ne désespérez pas !”



Rav Zaïd est un conférencier reconnu au sein l’organisation ‘Arakhim, qui a pour mission de rapprocher les Juifs de la Torah. Cette histoire s’est déroulée il y a une vingtaine d’années.

Rav Zaïd est alors marié depuis 7 ans, mais le couple n’a pas encore eu le bonheur d’avoir des enfants. Son cousin, qui est directeur du service gynécologie de l’hôpital Tel Hachomer, a tout tenté pour l’aider. Mais il a été franc avec lui : il ne lui donne plus aucun espoir.

La sommité de la fertilité en Israël

Le Rav Firer est le fondateur de l’association de soutien médical ‘Ezra Lamarpé. Il n’a certes pas fait d’études médicales mais il possède la sagesse divine ; les médecins du monde entier viennent le consulter pour obtenir son avis.

Ce jour-là, Rav Firer appelle Rav Zaïd : “Viens demain matin avec ton épouse et votre dossier médical. Une sommité mondiale en matière de fertilité, Pr Martin Weiss, vient pour la première fois en Israël tenter un traitement sur une famille. Il vient me rendre visite, je voudrais qu’il consulte ton dossier.” Rav Zaïd n’a rien à perdre ; il accepte donc cette proposition, pour peu que le professeur Weiss consente à les rencontrer.

Le lendemain matin, le professeur Weiss arrive à 8h30 précises. A la demande expresse du Rav Firer, il reçoit le couple et commence à examiner leur dossier médical.

Il compare, regarde, réfléchit, se gratte le front, puis il rend le classeur en disant : “Vous pouvez sortir, je parle au Rav Firer.” Le couple sort de la pièce docilement. Le professeur en sort quelques minutes après, saluant d’un signe de tête le couple.

Rav Zaïd demande au Rav quelle est la réponse du professeur : “Rav, le professeur a dit que vous n’aviez aucune chance d’avoir des enfants. Et si Pr Weiss a dit qu’il n’y a aucune chance, ce n’est pas encourageant. Mais la prière peut déchirer les mauvais décrets. Ne désespérez pas !”

La femme de Rav Zaïd s’évanouit sur-le-champ. De retour chez eux, Rav Zaïd décide d’aller voir son Rav, Rabbi David Abi’hssira.

En route pour Rabbi David avec Chim’on le taxi

Rav Zaïd arrête un taxi, direction Naharya. Le chauffeur se présente, il se nomme Chim’on Suissa. Le Rav grimpe dans le taxi pour un trajet



de 2h, qu'il souhaite consacrer à la réflexion et à la prière. Mais le chauffeur, qui souhaite faire passer le temps, commence à lui parler de politique... Il tente aussi de mettre le nouveau disque d'Eyal Golan, mais là aussi, Rav Zaïd dit qu'il veut du silence.

Puis, sans trop savoir pourquoi, le Rav raconte son histoire, sa visite chez le Rav Firer et la réponse du professeur. "Je vais voir mon Rav, poursuit Rav Zaïd, qui est particulièrement vigilant sur la pureté du regard. Il a les facultés d'un homme qui s'est préservé et qui s'est maîtrisé. Je ferai exactement ce qu'il m'indiquera."

Chim'on répond : "Mon frère, s'il te dit que tu auras des enfants, et que tu as des enfants, je colle une *Kippa* sur ma tête !"

Arrivé à Naharya, Rav Zaïd entre chez Rabbi David. Il pleure comme jamais il n'a pleuré de sa vie et s'exclame : "Nous n'aurons pas d'enfants ! C'est fini, Rav, le professeur Martin Weiss dit que nous n'avons aucune chance..."

Rabbi David descend son chapeau sur les yeux et réfléchit. La porte s'ouvre soudainement... le chauffeur de taxi apparaît ! Rav Zaïd, terriblement gêné, lui fait signe de sortir. Mais Rabbi David le fait entrer. Chim'on entre avec un mouchoir plié en guise de *Kippa* et prend place en silence.

L'an prochain à la maternité

Au bout de quelques instant, Rabbi David relève la tête et annonce : "*Taharat Hamichpa'ha*, pureté familiale, Rabbi Zaïd ! Ecoute bien : même lorsqu'un glaive tranchant est posé sur la nuque de l'homme, il ne doit pas désespérer de la miséricorde divine. Mais pour bénéficier de la miséricorde, il faut ouvrir les portes du Ciel ! Rav Zaïd, tu feras un pas dans le domaine de la *Taharat Hamichpa'ha*. La pureté familiale est ce qu'il y a de plus important au monde. Pour Hachem, rien n'a plus de valeur. Lorsque le *'Am Israël* se conduit avec pureté et sainteté, cela engendre des délivrances. Une femme qui va au *Mikvé* et qui se rend pure produit des prodiges.

Pour le Maître du monde, c'est ce qu'il y a de plus sacré."

Rav Zaïd demande alors au Rav sur quel point se renforcer, Rabbi David précise sa demande et Rav Zaïd s'engage à s'en tenir aux instructions de son Rav.

Rabbi David se lève et prend une coupe de vin avant de déclarer solennellement : "Par le mérite de ta résolution, le Maître de l'univers montrera à tous qui est le Guérisseur ! Rav Zaïd, *Mazal Tov*, l'an prochain, un garçon et une fille !"

"Vous autres, les Juifs..."

Onze mois plus tard, l'impensable se produit. Mme Zaïd donne naissance à des jumeaux, un garçon et une fille. Depuis, le couple a eu bien d'autres enfants...

Chim'on Suissa, le chauffeur de taxi, porte depuis une *Kippa*. Il a bâti une synagogue dans la cour de sa maison où un cours de Torah est organisé une fois par mois, et sa femme encourage les femmes de son quartier à aller au *Mikvé*.

Rav Zaïd envoie une photo de famille au professeur Weiss accompagné d'un petit mot : "C'est la photo que vous aviez jugée impossible."

Le professeur lui écrit en retour : "A l'attention de Mr le rabbin Zaïd : j'ai reçu votre photo, que j'ai affichée dans mon bureau. Mais je ne reviens pas sur ce que j'ai dit, vous n'aviez aucune chance d'avoir des enfants. Mais vous, les juifs, vous avez Quelqu'un dans le ciel qui œuvre pour vous au-delà des lois de la nature, et je ne suis pas en mesure de rivaliser avec ce phénomène qui n'appartient pas au domaine de la médecine."

La Emouna, la force de la Taharat Hamichpa'ha, de Rabbi David Abi'hissira et de la foi en nos Sages ont permis de déjouer un pronostic médical certain. Rav Zaïd n'a pas désespéré après toutes ces années, et la ténacité du couple, sa progression dans le chemin de la Torah ont fait qu'Hachem a exaucé leurs prières au-delà des lois de la nature.

1. Ma femme est absente, j'allume les bougies de Chabbath ?

> Oui, bien qu'une femme soit prioritaire, un homme est aussi tenu de les allumer avec bénédiction, au moins 2 bougies et au mieux autant qu'elle-même en a l'habitude. (*Choul'han 'Aroukh, Chabbath, 263, 2*)

2. Avoir un chien, permis ?

> Oui, sauf s'il est dangereux pour soi ou son entourage. Mais déconseillé car faire souffrir un animal ou manger avant de le nourrir cause des accusations célestes à son propriétaire. (*Séfer 'Hassidim*)

3. Serrer la main d'un ami avant la prière du matin, permis ?

> Oui, s'il vient vers vous et risque d'être vexé. L'interdit est d'aller soi-même saluer quelqu'un avant d'avoir prié le matin, et même de quitter sa place habituelle à la synagogue vers celle d'un ami. (*Choul'han 'Aroukh, Ora'h 'Haïm 89*)

Hiloula du jour



Ce mardi 11 Iyar (02/05/2023) tombera la *Hiloula* du Rav Naftali de Ropchitz, un élève du 'Hozé de Lublin.

Il fut l'un des principaux rabbins de Galicie, en Pologne, au début du XIX^{ème} siècle. Il était connu pour la profondeur de ses enseignements et pour son engagement dans la prière. Ses histoires et ses paraboles sont toujours populaires aujourd'hui et sont étudiées dans les communautés juives du monde entier.

N'oubliez pas d'allumer une bougie en son honneur afin qu'il prie pour vous.



Une perle sur la Paracha

Notre *Paracha* s'ouvre sur le verset suivant : "Hachem parla à Moché après la mort des deux fils d'Aharon, qui, en s'approchant d'Hachem, moururent" (וידבר ה' אל משה אחרי מות שני בניו) (Vayikra 16, 1).

Le Midrach dénombre 4 raisons pour lesquelles les fils d'Aharon furent mis à mort. L'auteur du *Birkat Eliyahou* soutient que ces 4 causes sont citées de manière allusive dans notre verset. En effet, le terme שני ("les deux") constitue les initiales de l'expression שתיי יין ("ivres de vin"), à savoir que selon certains commentateurs, ils s'étaient rendus coupables d'avoir offert l'encens en état d'ivresse ; le terme בני ("les fils") fait référence à la seconde raison, à savoir qu'ils n'avaient pas d'enfant à dessein ; le nom de אהרן (Aharon) fait référence au fait qu'ils avaient pénétré l'enceinte du sanctuaire sans être vêtus des apparats du *Kohen Gadol*, comme l'obligation leur en était faite ; enfin le terme בקרבתם ("en s'approchant") est le même employé dans le verset qui stipule l'obligation pour les grands prêtres de se sanctifier les mains et les pieds avant leur service ; en effet d'après certains, c'était la faute dont ils s'étaient rendus coupables.

Les lois du langage

Le 'Hafets 'Haïm nous enseigne que le *Lachon Hara'* ne concerne pas uniquement la parole, mais aussi l'écrit et toute forme de médisance faite par allusion ou insinuation : haussement d'épaule, rictus, hochement de tête, clin d'œil dans des contextes particuliers par exemple.

LA PRIÈRE



PARTIE 1

L'intention principale à avoir dans la prière est, en réalité, d'accroître la présence de la sainteté sur terre. De même qu'un soldat renonce à son intérêt personnel pour se dévouer volontairement et exclusivement à l'honneur du roi...

La prière constitue un moment privilégié de rencontre entre l'homme et son Créateur. Elle a été conçue pour permettre à l'homme d'intercéder pour lui-même ou pour le monde, voire pour l'accomplissement de la royauté divine sur terre. Elle est aussi un temps de remise en question personnelle et de

recherche de perfectionnement relatif à notre conduite.

Et pourtant, la prière est souvent considérée par notre génération comme une obligation à laquelle on est astreint et rien de plus. C'est pourquoi il nous a semblé important de comprendre

LA PRIÈRE

ce qui est attendu de notre part lors de ces rendez-vous quotidiens avec le Créateur.

La difficulté de prier

"Le simple fait de devoir me tenir debout dans la prière semblait d é s h o n o r a n t ", raconte le Rav Ouri Zohar dans son livre où il retrace son chemin vers la *Téchouva*.

"Nous avons l'habitude de nous considérer comme étant des personnes dépendantes. Pour assouvir nos besoins, nous ne nous reposons que sur nous-mêmes. Soudain, il fallait réaliser le fait que notre vie dépendait de la volonté du Créateur et de ses bontés... C'était très troublant. Comme si l'épicentre de mon existence s'était déplacé en un point extérieur à moi-même. Avant de commencer la prière, je m'adressai au Créateur en lui disant : 'Je me tourne à présent vers Toi, Maître du monde, mais le fait même de me diriger vers Toi et l'appellation que je T'accorde me sont très étranges. Je me sens comme une personne qui se tient debout et parle au mur. Seul mon esprit sait qu'il n'y a pas le choix et qu'il faut admettre Ton existence. Mais aucune composante de mon être ne participe à cette connaissance ! Je sais bien que, contre mon gré rien ne T'échappe, y compris ces paroles et mes pensées. En conséquence, Tu dois bien savoir que je n'ai d'autre intention que de m'efforcer de faire Ta volonté. La raison en est



simple : il n'y a pas le choix, il le faut, c'est la vérité. C'est là que j'en suis. Tout ce que je puis faire est de Te demander d'ouvrir mon cœur afin que je puisse comprendre..."

Ces quelques lignes traduisent bien le sentiment de beaucoup d'entre nous dans notre rapport avec la prière. La prière n'est plus ressentie comme un besoin et n'interpelle pas la génération actuelle.

Dieu entend notre prière et intervient dans notre vie

Pour les Chrétiens, dans la prière, il ne peut y avoir de requête personnelle, car de leur point de vue, Dieu n'intervient pas dans le cours de l'Histoire et du déroulement des affaires des hommes. C'est pourquoi la prière est réduite à une messe, prononcée non pas par le fidèle lui-même, mais par le curé, et les fidèles n'ont d'autre à faire que d'implorer la grâce de Dieu.

Or, dans la prière juive, la notion d'intervention divine dans le monde est à la base de notre relation à Dieu. Après la lecture des trois premières bénédictions du *Chemona 'Esré*, la prière principale, qui sont consacrées à des louanges adressées au Créateur, viennent les bénédictions intermédiaires, qui se composent d'une série de demandes personnelles ou générales, avant de

"...dans la prière juive, la notion d'intervention divine dans le monde est à la base de notre relation à Dieu."

LA PRIÈRE

conclure la *Téfila* par trois bénédictions de remerciement.

Parmi les différents noms utilisés pour désigner le Créateur, le nom *Elokim* revient pratiquement dans chaque bénédiction. Son sens est : "Le Maître de toutes les forces qui se trouvent dans le monde". Ce n'est donc pas à D.ieu qui se serait retiré du monde, ou qui le transcende totalement, à qui nous nous adressons, mais bien à Celui qui dirige tout ce qu'il se passe ici-bas.

Nous disons dans la première bénédiction : "Roi qui aide et sauve et protège ; béni sois-Tu, D.ieu protecteur d'Avraham", exprimant par-là que Son action protectrice des hommes mérite d'être louangée.

Dans la seconde bénédiction, nous exprimons notre reconnaissance dans la puissance infinie du Créateur, qu'il s'agisse de la libération des prisonniers, de la guérison des malades, de la résurrection morts et autres.

Nous avons vu que les bénédictions de louanges précèdent les bénédictions dans lesquelles nous exprimons nos requêtes. Loin de nous la pensée qu'il faille flatter le Créateur avant de de Lui faire nos demandes. D'ailleurs, Il n'a aucun besoin de nos compliments. Tout l'objet de ces louanges est de nous permettre de prendre conscience des capacités du Créateur et de Sa toute-puissance dans chaque élément de la création, et tout particulièrement dans les domaines pour lesquels nous avons à présenter quelques doléances devant l'Eternel.

Pourquoi la prière est-elle aussi répétitive ?

Nous avons vu que les louanges sont destinées à prendre conscience de la grandeur du Créateur. Certes, mais cela justifie-t-il leur répétition quotidienne trois fois par jour pendant toute une vie ?



LA PRIÈRE

La foi en Dieu est inscrite en tête des Dix commandements, mais elle ne ressemble à aucune des autres injonctions de la Torah.

La *Emouna* est une relation à établir avec Dieu, une prise de conscience qui passe de manière tout à fait normale par des hauts et des bas. C'est une réalité que tout le monde connaît, y compris les plus grands de nos Sages. C'est d'ailleurs l'un des points sur lesquels Rabbi Na'hman de Breslev s'est le plus entretenu avec ses élèves.

Or, personne ne peut prétendre avoir atteint une *Emouna* parfaite, c'est le travail d'une vie. Nous devons donc chaque jour chercher à améliorer notre relation avec *Hachem*, à l'approfondir, à nous élever. Dans sa prière quotidienne, à trois reprises tout au long de la journée, le Juif est ainsi invité à prendre conscience du niveau de sa relation avec le Créateur.

L'impact de la prière

La prière suppose qu'il est possible de créer un dialogue constructif entre l'homme et son Créateur, et que cela peut avoir des retentissements dans notre vie.

A ce propos, l'un des Sages de la *Guémara* soulève une apparente contradiction. D'un côté, il est dit qu'au troisième jour de la Création, la terre fit sortir des plantes. D'un autre côté, il est dit qu'aucune pousse des champs n'était encore visible sur terre. Comment est-ce possible ?

La réponse est que les plantes étaient prêtes à sortir, mais elles attendaient que

l'homme soit créé, qu'il demande pitié devant le Créateur que la pluie tombe pour les faire pousser. Dès la Création, les plantes auraient déjà pu pousser et porter des fruits, mais un élément essentiel manquait encore, la prière de l'homme.

L'œuvre de six jours vient de s'achever et la Torah nous fait aussitôt comprendre, que désormais, le rôle de l'homme sera capital pour la mise en valeur de la Création. Il devient comme le collaborateur du Créateur, et le maintien de l'harmonie universelle lui est confié. Tout dépendra de ses actes, de sa conduite, de ses efforts. La Torah nous indique ainsi, tout au début de l'histoire de l'humanité, que le salut ne dépend pas du mystère de la grâce émanant de Dieu, mais c'est l'homme sur terre qui est appelé à réveiller, par ses actes et par ses prières, la grâce divine, afin qu'elle lui accorde ses bienfaits providentiels.

Le premier homme, Adam, par sa prière, a donc permis que la nature éclore. Cela ne veut pas dire pour autant que le mécanisme une fois enclenché, la nature continue à faire son travail automatiquement. Chaque génération, chaque individu a l'obligation de prier, pour que les plantes reçoivent la bénédiction nécessaire à leur développement.

Prier pour soi ou pour la réalisation de la gloire divine ?

Prier, car l'homme a des besoins et qu'il sait que Dieu tout-puissant pourra exhausser ses demandes. C'est

« La prière suppose qu'il est possible de créer un dialogue constructif entre l'homme et son Créateur... »

LA PRIÈRE

une chose, mais est-ce bien là le but essentiel de la prière ?

L'intention principale à avoir dans la prière est, en réalité, d'accroître la présence de la sainteté sur terre. De même qu'un soldat, dans l'armée, renonce à son intérêt personnel et à la satisfaction de ses propres besoins pour se dévouer volontairement, exclusivement à l'honneur du roi – pour la grande gloire de la couronne royale de cet Etat et l'élévation de son royaume, ainsi sied-il à l'homme, dans sa prière, de concentrer essentiellement son intention et la pureté de sa pensée uniquement pour le renforcement de la puissance des mondes sacrés. D'éveiller par sa voix la Voix supérieure, afin qu'elle épanche bénédiction et lumière pour tous et débarrasse le monde de

l'esprit impur, en sorte que l'univers soit restauré par la Royauté divine.

Le rituel de la prière de Roch Hachana est, à l'évidence, agencé d'un bout à l'autre uniquement autour de la gloire du règne de D.ieu, afin qu'Il s'affirme comme autrefois, avant la faute d'Adam.

«Selon le Kouzari, la prière est un moment privilégié qui permet à l'âme de se purifier.»

Le rituel des prières habituelles semble, si l'on s'en tient à la signification littérale des mots, centré presque totalement sur nos besoins personnels. Il est évident cependant que les Sages qui ont écrit le texte de la prière tendaient au-delà du sens littéral, visible, des mots. C'est ainsi que le Rav de Volozhyn exprime clairement que l'homme en prière doit se préoccuper essentiellement de proclamer la gloire divine sur terre, et non point de ses propres soucis.

Que peut-on encore attendre de la prière ?

Certains décisionnaires voient dans la prière un moyen permettant de bénéficier de miracles. Pour le Rav Avraham Its'hak Kook, la prière recèle en elle la force d'améliorer le monde. Avant la prière, il faut, dit-il, sentir que l'on a besoin d'elle, et le plaisir que l'on peut en tirer.

La prière ne cherche pas à changer quoi que ce soit du côté du Créateur, qui est la source de l'éternité et n'est soumis à aucune variation, mais à élever l'homme de niveau avec tous les changements qui peuvent intervenir dans l'âme.

Selon le Kouzari, la prière est un moment privilégié qui permet à l'âme de se purifier. Ce moment, dit-il, est

VOTRE **PUBLICITÉ** SUR



Torah-Box
MAGAZINE

Une visibilité unique

- 10.000 exemplaires distribués en France
- Dans plus de 500 lieux communautaires
- Publié sur le site Torah-Box
- Envoyé aux abonnés Whatsapp et newsletter
- Magazine hebdomadaire de 32 pages
- Des prix imbattables

Contactez-nous : Yann Schnitzler
✉ yann@torah-box.com ☎ 04 86 11 93 97

LA PRIÈRE

le cœur de la journée et son fruit. Les autres instants de la journée ne sont que des voies menant à ce moment-là.

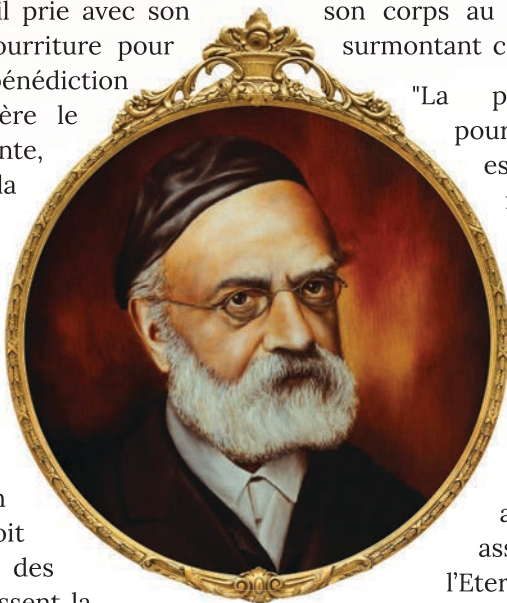
"L'homme attendra avec envie ce temps où il s'approche des esprits spirituels et s'écarte des penchants bestiaux. Le fruit du jour et de la nuit sera ces trois temps de prière [...]. Cet ordre de l'âme est parallèle à celui du corps dans la nourriture, il prie avec son âme et reçoit la nourriture pour son corps ; la bénédiction de la présente prière le suit jusqu'à la suivante, à l'image de la nourriture du repas du jour qui conforte l'homme jusqu'au repas du soir. Plus le moment de la prière s'éloigne et les soucis matériels le frappent, ou qu'il soit obligé d'être en compagnie et qu'il soit obligé d'entendre des choses qui assombrissent la pureté de son âme [...], lors de la prière, il pourra rectifier son âme de tout ce qui s'est passé entre-temps, et la purifier pour l'avenir..."

Le Maharal de Prague considère lui aussi que la prière détient le pouvoir d'améliorer la personne. Il faut, dit-il, se demander pourquoi ces prières ont été instaurées à ces divers moments.

Cela peut être expliqué de manière très simple : l'homme se doit de servir le Créateur tant par son corps, son âme et ses moyens, comme il est dit : "Tu aimeras l'Éternel ton D.ieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tous tes moyens" [...]. Or, puisque le sommeil du matin est particulièrement agréable à

l'homme, et que lorsqu'il y est plongé, il a envie de continuer à s'y prélasser, c'est donc un moment où le corps est particulièrement présent ; on ne peut trouver de situation plus corporelle, car lorsque l'homme dort, il ne reste que le corps, l'âme étant inactive.

L'homme doit se dominer et se lever pour aller prier et ce faisant, il asservit son corps au service de D.ieu en surmontant cette pesanteur."



"La prière de *Min'ha*, poursuit-il, est effectuée essentiellement au milieu de la journée, lorsque l'homme est plongé dans de nombreuses activités qui l'intéressent particulièrement. Lorsqu'il se dégage de tout cela pour aller prier *Min'ha*, il asservit ses moyens à l'Éternel. Et lorsque, le soir, fatigué de ses affaires et

des nombreuses occupations de la journée, l'homme veut aller se reposer, ce qui concerne l'âme, car c'est elle qui dirige les activités de l'homme et imprime le mouvement, et que malgré cela, l'homme asservit son âme à D.ieu et prie... en conséquence, avec ces trois prières, l'homme asservit les trois éléments qu'il a en lui, son corps, ses moyens et son âme, à l'Éternel."

Le Rav Chimchon Réfaël Hirsch quant à lui explique que la prière permet de faire le point avec nous-même. Le terme *Léhitpalèl*, duquel émane le mot *Téfila*, renvoie à une notion de jugement, d'autocritique véritable de soi. Autrement dit : j'abandonne pour un temps l'action

LA PRIÈRE

et les pensées qui l'accompagnent pour me consacrer à un jugement véridique sur ma propre personne, sur mon égo, à savoir sur toute ma relation avec D.ieu et avec le monde, et sur celle de l'Eternel et du monde envers moi. Renforcé par cette introspection en mon cœur, je peux dès lors revenir à la vie active, purifié, élevé et raffermi.

L'intentionnalité

La question est maintenant de savoir s'il y a une obligation de se concentrer sur l'intention de la prière pour s'acquitter de la Mitsva.

L'intention n'est pas exigée quand il s'agit de Mitsvot qui sont accomplies par des

actes tangibles, mais en ce qui concerne les Mitsvot qui ne s'accomplissent que par la parole, il est évident qu'il faut que la personne soit consciente de ce qu'elle dit, car la parole dépend du cœur, et lorsque la personne ne pense pas à ce qu'elle dit, la Mitsva n'a pas été accomplie. La personne qui prie et qui s'engage à supporter le joug divin, comme dans la Kriyat Chéma', ne sera pas quitte si sa conscience n'est pas impliquée de manière absolue dans ce qu'elle fait.

De fait, quelle est la teneur d'une prière si notre esprit vagabonde d'un sujet à l'autre, suivant les préoccupations du jour ? Prier consiste à s'adresser à D.ieu qui est omniprésent et qui ne souffre,

« Selon le Rambam, le travail de la prière consiste à libérer notre cœur de toutes les autres pensées, se sentir soi-même devant la Présence divine. »



LA PRIÈRE

Lui, d'aucune dispersion d'esprit de cet ordre. Il est là, face à nous et attend notre demande et nos supplications, et nous, où sommes-nous ? C'est bien là le grand problème de l'homme face à la prière.

Selon le Rambam, le travail de la prière consiste à libérer notre cœur de toutes les autres pensées, se sentir soi-même devant la Présence divine. En conséquence, dit-il, il faut prendre son temps avant la prière afin de préparer son cœur ; ce n'est qu'ensuite que l'on pourra prier avec concentration et ferveur.

Il ne faudra pas considérer sa prière comme un poids dont on se débarrasse afin de pouvoir continuer la journée. En conséquence, il faut aussi prendre un temps après la prière, avant de partir. Les gens zélés d'antan prenaient une heure avant leur prière et une heure après elle, leur prière prenant elle aussi une heure.

A ce propos, on raconte que le Rav Chlomo Zalman Auerbach rentra un jour très joyeux à la maison après la prière du matin. A la personne qui l'accompagnait et qui s'étonnait de sa bonne humeur, il répondit qu'il faudrait, en fait, offrir un *Kiddouch* en ce jour, tant il était important, car lui, le Rav Chlomo Zalman Auerbach, avait réussi ce matin-là le tour de force de... rester concentré durant toute la prière sur les mots et le sens des paroles qu'il proférait devant l'Éternel !

En vérité, la *Halakha* est assez compréhensive à notre égard, vu la faiblesse de nos générations dans ce domaine depuis longtemps.

Elle limite l'obligation d'avoir l'esprit concentré sur ce que l'on dit, au

premier verset du *Chéma* et au premier paragraphe du *Chemona 'Esré*.

Il n'en reste pas moins que quiconque s'efforce de prier convenablement, au moins à certaines occasions de sa vie, comme par exemple lors d'une visite au *Kotel* ou sur les tombes de nos Maîtres, ne peut qu'être digne de louanges. Un tel effort peut certainement aider à ce que les prières puissent être exaucées.

Toutefois le fait de dire sa prière avec concentration ne garantit pas encore qu'elle soit agréée, bien entendu. Certaines prières sont entendues de suite, d'autres au bout d'un mois et d'autres, après quelques années. Entre-temps, il faut ... prier !

A suivre...

Dossier Kountrass revisité par Torah-Box





Faux rabbin = Vrai gourou

Si la Torah n'est pas une secte, il n'en reste pas moins qu'il existe des rabbins qui se comportent comme des gourous. Fort heureusement, ils ne forment qu'une minorité recluse et pointée du doigt par les grands rabbins de la génération.



L'ultra-médiatisation que connaît notre société a mis en lumière des faits qui étaient jusqu'alors reclus dans la pénombre de chambres fermées à double tour. Parfois, il s'agit de gens prétendument honorables qui ont extorqué, manipulé ou, pire encore, abusé d'innocentes personnes et qui n'auraient sans doute jamais mis un terme à leurs agissements si la pression sociale n'avait été exercée.

L'accablement est à son comble lorsqu'il s'agit d'hommes de foi, de rabbins, censés représenter le bien, le vrai. Outre la profanation du Nom divin, cela altère de façon significative la confiance que les gens portent aux véritables dirigeants communautaires, eux, totalement intègres.

Néanmoins, les implications sont tellement lourdes de conséquences qu'on a tendance à taire des faits sanglants au nom des lois sur la médisance ; d'un autre côté, aujourd'hui, le meurtre se commet en un clic...

Cependant, il est indispensable de se protéger des travers perfides d'hommes prétendument religieux s'il s'avère qu'ils ne le sont pas.

Pour commencer, posons-nous la question : pourquoi le judaïsme n'est pas une secte ?

Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique*, classe sectaire toute croyance non acceptée universellement ou non prouvée de façon évidente. Or, la Torah est la seule doctrine à avoir plusieurs démonstrations détaillées de son authenticité.

Mais si la Torah n'est pas une secte, il n'en reste pas moins qu'il existe des rabbins qui se comportent comme des gourous.

Fort heureusement, ils ne forment qu'une minorité pointée du doigt par les grands rabbins de la génération.

Essayons de définir les grandes lignes qui nous aideront à discerner un gourou d'un Rav.

Comment démasque-t-on un gourou ?

Il est impératif de savoir que tout homme juif, quelle que soit la longueur de sa barbe, est tenu de respecter les quatre tomes du *Choul'han Aroukh*, le corpus de la loi juive. Si un homme transgresse volontairement l'une de ces lois, y compris la plus mineure, il perd immédiatement toute autorité rabbinique. Cette règle est valable même si ledit rabbin en question invoque des raisons spirituelles comme une destinée spéciale promise d'une union interdite avec une femme ou toute autre chimère.

Il ne faut pas hésiter à faire part de son intuition à d'autres autorités rabbiniques reconnues, car bien souvent, elle s'avère être notre meilleure alliée face à l'inconnu. Dites-vous qu'une chose qui vous paraît grave à de grandes chances de l'être...

Un Rav est avant tout quelqu'un qui respecte scrupuleusement la *Halakha*, et en réalité on pourrait s'arrêter là, car si tel était vraiment le cas, tout risque de tromperie serait inéluctablement écarté.

Mais il arrive parfois que l'on se laisse séduire par le gourou, au point d'en perdre son sens critique. On a ensuite du mal à lui trouver des torts ; c'est le cas de certaines communautés qui se sont repliées sur elles-mêmes après que leur rabbin ait tout bonnement déraillé, lui accordant leur soutien après avoir entendu le pire à son sujet.

Quelques grandes lignes

Un Rav qui déclarerait ou insinuerait être investi de pouvoirs spirituels est quelqu'un de potentiellement dangereux ou déséquilibré.

Il en va de même s'il prétend être capable de guérir des maladies incurables ; ce simple fait doit nous mettre en alerte, a fortiori si son service requiert une rémunération.

En effet, la convention certifiée par les Sages reconnus au fil des générations est unanime : nous ne sommes plus dotés de facultés exceptionnelles. Donc, les super-rabbins aux super-pouvoirs sont synonymes de méfiance.

Cela n'empêche pas qu'un rabbin pourvu d'une authentique proximité avec le Créateur puisse apporter la bénédiction autour de lui ou de véritables érudits, qui parviennent grâce à leur Torah à changer le cours des événements de façon à rendre les médecins médusés de leur capacité au point de s'écrier miracle ! Mais ceux-là sont assermentés par les Grands de la génération et connus de l'ensemble du peuple...

Il en va de même si notre prétendu rabbin dit être le seul à avoir les clefs de la compréhension du bien et le mal, qu'il se permet de redéfinir et/ou qu'il tient un discours délirant : passez votre chemin.

Aussi, s'il tient un discours de haine viscérale vis-à-vis des autres Juifs, insinuant que seule sa communauté est digne de louanges et qu'elle seule est dans le vrai, là aussi, il n'y a rien à voir.

S'il vous isole de votre famille sous couvert de religion, même verdict.

La Torah est un chemin agréable et paisible pour ceux qui l'empruntent, ne l'oublions pas !

Gloire et argent

Le gourou ne respecte pas la liberté de pensée de ses adeptes, il ne prend pas non plus la peine d'expliquer les raisons de sa pensée, il impose son dogme.

L'argent est souvent un moyen d'accéder à plus d'enseignements. Le porte-monnaie à la main, demandez-vous : suis-je contraint de payer pour accéder à plus de Torah ? À ce sujet, la Torah est formelle, elle ne doit pas être enseignée en contrepartie financière (Rambam, commentaire sur Avot, 4).

Attention à ne pas tomber non plus dans la paranoïa : il existe des rabbins qui perçoivent de l'argent pour leur permettre de continuer à officier, mais si l'argent est la seule condition pour accéder à leur enseignement, écarter-vous !

L'idée à retenir est que le Rav est un homme droit et bienveillant. Restons rationnel et ouvert, faisons confiance à notre intuition et n'ayons pas peur de demander autour de nous si les agissements d'un tel sont en adéquation avec la Torah.

Rav Chalom Guenoun

Dépression - Conflits parentaux - Solitude - Négligence - Harcèlement - Violence - Dépendance etc...



La Ligne d'Écoute

Une équipe de Thérapeutes & Coachs à votre écoute du matin au soir
de manière confidentielle et anonyme.



01.80.20.5000 (gratuit)



02.37.41.515 (gratuit)

www.torah-box.com/ecoute



Choméret Négui'a au travail, mission impossible au 21^{ème} siècle ?

Beaucoup de femmes qui souhaitent pratiquer leur judaïsme pensent qu'elles sont parfois obligées d'y renoncer dès lors qu'elles franchissent le seuil de leur lieu de travail. Ne pas serrer la main aux hommes dans le cadre professionnel serait-il mission impossible au XXI^{ème} siècle ?

Le débat houleux qui s'est ouvert à la pause-déjeuner avec mes collègues m'a surprise. La question à l'ordre du jour ? Faut-il renoncer à notre idéal religieux et accepter de serrer la main aux hommes sur notre lieu de travail ? Le fait de ne pas serrer la main peut-il être rédhibitoire lors d'un entretien d'embauche ?



grand-père), constitue un interdit de la Torah qui se réfère à celui des relations interdites, l'un des trois péchés capitaux.

Quelques Décisionnaires (une toute petite minorité) permettent de se montrer plus souple, seulement dans des cas bien précis (qui, à 99%, ne se présentent pas au quotidien).

Respecter la *Halakha* au XXI^{ème} siècle ?

Précisons d'emblée que je travaille dans une grande société qui emploie de nombreuses femmes que l'on pourrait définir comme engagées sur le plan religieux. Pourtant, certaines d'entre elles soutenaient qu'au XXI^{ème} siècle, il était impossible de respecter une *Halakha* qui s'accordait mal avec les contingences modernes et que celle qui s'entêtait à le faire n'avait pas sa place dans une entreprise mais plutôt au département paléontologique d'un musée...

Je restai bouche bée. Il était évident que ces femmes n'auraient jamais accepté de serrer la main de leur beau-frère ou de l'ami de leur époux. Mais dans le cadre du travail ? Elles étaient convaincues que c'était mission impossible...

Qu'en dit la *Halakha* ?

Avant de m'attaquer aux croyances bien ancrées de ces femmes (et d'autres), il me semble important de rappeler l'avis des Décisionnaires sur le sujet. Toucher un homme qui n'est ni notre époux, ni notre fils, ni notre père et ni notre frère (d'après certains : ni notre

Pourtant, face à la gravité de l'interdiction, on ne peut ignorer le fait que beaucoup de femmes ressentent une véritable détresse et restent persuadées que le fait de s'en tenir aux directives de nos Sages est ce qui les empêchera d'avancer dans leur carrière.

Croyances VS réalité

J'ai alors décidé de m'adonner à un petit sondage, que j'ai diffusé parmi mes contacts féminins. La question que je leur ai posée était : "Avez-vous déjà été victime de discrimination dans le cadre du travail à cause du fait que vous étiez *Choméret Négui'a* ?"

Les réponses que j'ai reçues contredisaient fondamentalement les convictions des femmes citées plus haut !

La seule femme qui a répondu par l'affirmative a cité un cas qui s'est présenté à elle il y a une quinzaine d'années, où effectivement son look et ses valeurs n'ont pas remporté un franc succès auprès de son potentiel employeur. Mais chez les autres, ma question a plutôt suscité l'étonnement.

L'une des femmes interrogées travaille dans une société hi-tech complètement laïque,



société qui a dû déployer de grands efforts pour la persuader d'accepter le poste (la question de savoir si oui ou non elle touchait les hommes ne s'est jamais posée).

Une autre est comptable dans une firme tel-avivienne et n'a jamais été confrontée au problème ("les gens voient que j'ai la tête couverte et automatiquement, ils ne me tendent pas la main").

Enfin une troisième a répondu à grands coups de smileys qu'en tant que cadre dans une société informatique, elle constatait que ce sont les compétences qui étaient déterminantes, et non pas le degré de religiosité.

Laisser ses convictions au vestiaire ?

Mais que faire si l'on se retrouve face à des collègues qui nous discriminent sur la seule base de nos convictions religieuses ?

Je pense que personne au monde ne souhaiterait travailler dans un tel environnement professionnel. Si des personnes ne sont pas capables de nous apprécier et s'en tiennent à leurs stéréotypes, pourquoi devrions-nous être celles qui nous sentent anormales et nous plier à leurs desiderata ?

Plus grave encore : si une femme décide de céder sur ce point, que se passera-t-il la prochaine fois que ses valeurs seront mises à l'épreuve ?? Va-t-elle accepter de déjeuner dans un restaurant non-Cachère, de se retrouver en situation de *Yi'houd* ou de travailler Chabbath si les circonstances l'y "obligent" ?

Celles qui sont prêtes à laisser au vestiaire certains de leurs principes en faveur de leur carrière auront bien vite le désarroi de constater que ce seul renoncement ne suffit pas à régler leur problème de fond, qui est celui de travailler dans un environnement qui n'est pas prêt à les accepter telles qu'elles sont...

Même tout en haut de l'échelle

Je rappellerai juste que l'une des plus célèbres journalistes israéliennes, Sivan Rahav-Méir, est une orthodoxe qui n'a jamais serré la main à

personne d'autre qu'à son journaliste d'époux, Yédidia Méir, et que la secrétaire du président Rivlin, Rivka Ravitz, est elle aussi célèbre pour respecter la *Halakha* en toutes circonstances. Comme on le constate, le respect de la loi juive ne les a pas entravées au niveau professionnel, bien au contraire...

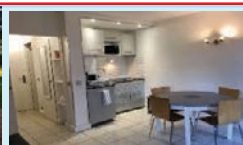
Je vous vois d'ici objecter : "Moi aussi, le jour où j'atteindrai leur rang, je pourrai me payer le luxe de me montrer plus pointilleuse". Sur ce point, rappelons que ni Rahav-Méir ni Ravitz n'ont démarré leur carrière tout en haut de l'échelle ; pourtant même novices, elles n'ont jamais renoncé à leurs principes...

Grimper les échelons au niveau professionnel exige sans aucun doute des efforts, de l'investissement et probablement des sacrifices. Mais cela n'a jamais exigé de renoncer à des valeurs qui constituent toute notre essence. Je dirai même plus : quel employeur ne tomberait pas sous le charme d'un candidat à la fois loyal, sûr de lui et fidèle ?

Si le Créateur du monde exige de nous un certain comportement, soyons assurées que la chose est possible, quelles que soient les circonstances.

Cessons donc de nous confiner dans un incompréhensible complexe d'infériorité et commençons à porter nos valeurs la tête haute !

Adapté par Elyssia Boukobza



Partez vous détendre à Deauville !

Particulier loue pour toutes périodes, appartements de standing tout confort et équipés pour 4 personnes, donnant sur jardin, dans la résidence Pierre et Vacances Les embruns à Deauville. Plage à 300m, proche centre ville et synagogue. Adapté aux chomrei shabbat. Me contacter au 0621248884



Tailler ou raser sa barbe, est-ce pareil ?

Pour une personne qui n'a jamais touché à sa barbe et qui doit le faire pour certaines raisons, y a-t-il une différence au niveau *Kabbala* entre la raser complètement ou juste la tailler ?



Réponse de Rav Gabriel Dayan

En effet, comme cela est mentionné dans les écrits du *Arizal*, il faut éviter de couper les poils de la barbe (*Cha'ar Hamitsvot, Parachat Kédochim, Choul'han 'Aroukh Haarizal, Diné 'Erev Chabbath, Halakha 11-12 ; Birké Yossef, Yoré Dé'a 181*). Si vous vous conformez aux exigences de la *Kabbale*, il est préférable de se tailler la barbe plutôt que de la raser. Mais il est tout de même nécessaire de procéder à une *Hatarat Nédarim*. Cette réponse concerne uniquement ceux qui suivent les coutumes kabbalistiques.

Toucher un lézard = Ségoula pour la Parnassa ?

Y a-t-il une source dans la Torah au fait que toucher un lézard sept fois est une *Ségoula* pour la *Parnassa* ?



Réponse de Rav Avraham Garcia

Il n'y a aucune *Ségoula* de la sorte et il est certainement interdit de croire ou d'exercer de telles choses (voir *Parachat Kédochim 19, 26* ainsi que traité *Sanhédrin 66a*).

Mon Rav tient rigueur !

Que faire avec un Rav qui a beaucoup de patience mais tient facilement rigueur (même si pas en leur présence) à d'autres personnes qui n'ont pas la même vision des choses ? Comment faire la part des choses, sachant que personne n'est parfait, et que même un Rav peut avoir des soucis dans sa vie ?



Réponse de Rav Mordekhai Bitton

L'obligation de "juger favorablement" vient d'un verset qui se trouve dans la *Parachat Kédochim*. Il est dit : "*Bétsédèk Tichpot 'Amitékha*" ("Tu devras juger ton prochain avec justesse"). Pourquoi apprend-on l'obligation de juger favorablement du mot "*Bétsédèk*", qui fait appel à la notion de justice ? Réponse : parce que lorsque l'on est témoin d'un mauvais comportement, c'est que du Ciel on nous fait signe que nous devons également nous travailler sur ce point. En fait, on est en train de nous juger ! Et il nous faut sortir innocenté de ce jugement. En jugeant favorablement la personne et en prenant la décision de faire *Téchouva* sur ce point, on provoque plusieurs bénédictions :

- on est jugé favorablement dans le Ciel,
- l'autre est relevé et aidé du Ciel pour grandir,
- on sera aidé pour voir le monde de manière plus positive.

Il faut donc juger favorablement ce Rav, surtout parce qu'il s'agit d'un *Talmid 'Hakham*. Cela dit, si ces comportements se répètent et qu'ils risquent de constituer un "obstacle" pour vous et risquent de vous inciter à juger négativement les autres, il faudra s'éloigner, non pas parce que le Rav serait "mauvais", mais parce que vous devez vous protéger et créer des conditions de vie qui vous permettent d'accomplir le commandement de "*Bétsédèk Tichpot 'Amitékha*".

Chanter pendant le 'Omer

Pendant le 'Omer, est-il permis de chanter (chez soi sans instrument) durant Chabbath des chants que l'on a pris l'habitude de chanter à Chabbath ?



Réponse de Rav Gabriel Dayan

Durant la période du 'Omer, il est permis de chanter à condition que cela n'entraîne pas l'exécution d'une danse (*Ni'té Gabriel, Pessa'h*, vol. 3, p. 306, 10).

Acheter des jouets pendant le 'Omer

Peut-on acheter des jouets et cadeaux pour enfants pendant le 'Omer ?



Réponse de Rav Aharon Sabbah

Il faut savoir que la coutume de ne pas acheter d'habits durant la période du 'Omer touche uniquement les vêtements qui entraînent l'obligation de réciter la *Brakha* "Chéhé'héyanou" au moment où ils sont portés pour la première fois.

Il est donc permis d'acheter des jouets et cadeaux pour enfants pendant le 'Omer (*Michna Beroura* 551, 45 ; Rav Palaggi dans *Mo'ed Lékol 'Hai* 6, 12 ; 'Hazon 'Ovadia, *Yom Tov* p. 259-260 ; *Or Létsion* tome 3, 17, 2 ; *Hilkhot 'Hag Bé'hag* 7, 6-7).

Passer par un centre commercial pendant Chabbath, permis ?

On m'a expliqué que je ne pouvais pas rentrer dans un centre commercial Chabbath de peur qu'une personne pense que je vais transgresser Chabbath. Mais dans ce cas, il n'y a plus de limite : si je vois un juif manger à l'extérieur un hamburger avec fromage *Parvé*, je peux me dire que c'est du *Mc Do*...



Réponse de Rav Yé'hie'l Brand

Si le passage dans le centre commercial pourrait correspondre logiquement à votre chemin et que les gens pourraient l'interpréter ainsi, il n'y a pas d'interdiction d'y passer.

Dans le cas contraire, le fait d'y passer serait interprété par ceux qui vous voient comme une visite commerciale, ce qu'il faut éviter. Celui qui voit quelqu'un manger à l'extérieur un pain avec fromage n'a pas raison de le soupçonner, c'est alors permis.

Cacheroute · Pureté familiale · Chabbath · Limoud · Deuil · Téchouva · Mariage · Yom Tov · Couple · Travail · etc...



Une équipe de Rabbanim répond à vos questions (halakha, judaïsme) du matin au soir, selon vos coutumes :



01.80.20.5000 (gratuit)

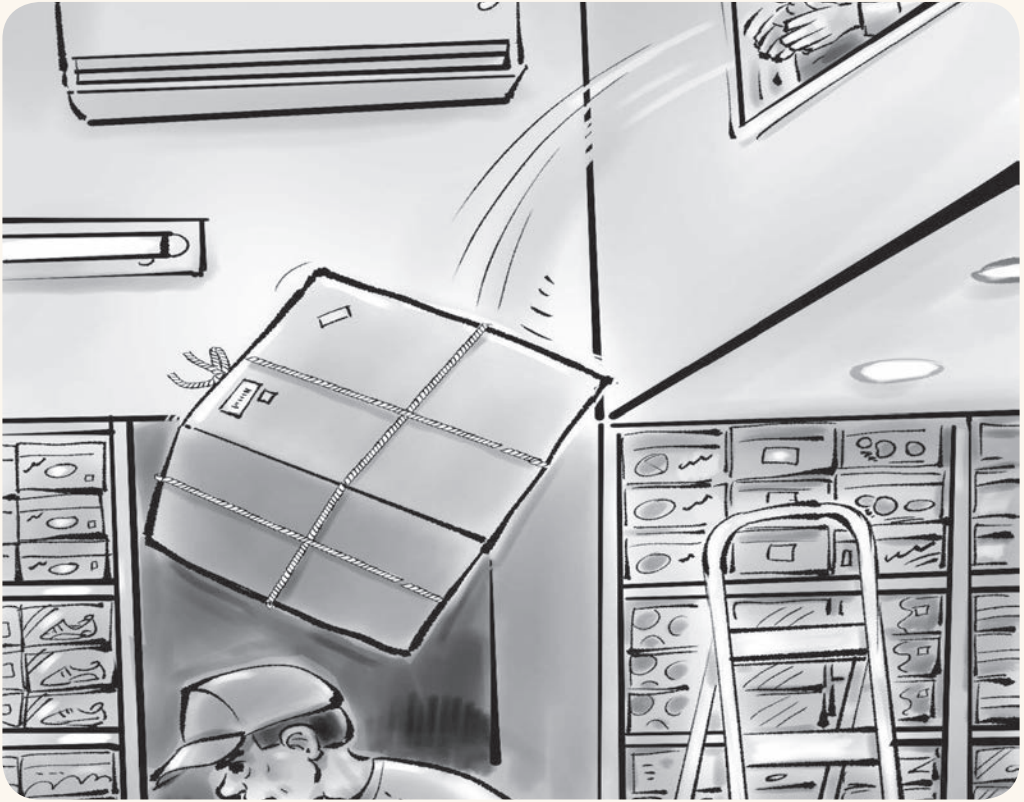


02.37.41.515 (gratuit)

www.torah-box.com/question



Le carton jeté brutalement



Avant la fermeture de son magasin de chaussures, Sasson monta au deuxième étage de son magasin, servant d'entrepôt pour sa marchandise et jeta à l'étage du dessous un grand et lourd carton rempli de boîtes de chaussures.

L'homme avait toutefois oublié de fermer la porte du magasin, et de ce fait, les clients pouvaient entrer à l'intérieur. Et effectivement, quelques instants avant qu'il ne jette le carton, Binyamin était entré dans le magasin. Or le carton le frappa violemment.

Après que l'homme blessé ait repris ses esprits, il réclama à Sasson des dommages et intérêts. Sasson s'excusa et ajouta qu'il réglerait évidemment la totalité des frais des dommages causés.

Sasson décida toutefois de regarder comment le carton avait heurté Binyamin par les caméras de surveillance du magasin. Ce qu'il découvrit alors lui retira toute culpabilité. Il s'avéra que le blessé n'était pas un simple client venu à la boutique. À l'écran, l'homme apparaissait de façon précise et claire, debout de façon suspecte à l'entrée du magasin, attendant le moment où Sasson monterait au grenier. Dès que le moment opportun d'entrer dans le magasin arriva, Binyamin se glissa silencieusement à l'intérieur, ouvrit discrètement les tiroirs et s'empara en vitesse de l'argent de Sasson... Alors qu'il essayait de forcer la caisse du magasin, le carton atterrit subitement sur lui et le fit tomber par terre.

Sasson avance désormais : "Je ne dois pas payer pour la blessure, car on voit que Binyamin est entré pour me voler !"

Le voleur rusé rétorque : "Mais vous avez jeté le carton sur moi d'en haut par erreur, alors que vous ne saviez pas que j'étais arrivé pour vous voler. Et même si vous saviez qu'un voleur entraînait dans votre magasin, qui vous permet de l'agresser ?!"

Pour qui penche la justice ?



Réponse du Rav Its'hak Zilberstein :

Il est expliqué dans le *Choul'han Aroukh* ('Hochen Michpat, ch. 421, paragraphe 9 et dans le *Sema*), que si une personne entre dans une menuiserie (ou toute autre atelier), avec ou sans autorisation, et qu'une planche de bois est tombée et l'a frappé au visage, le menuisier est obligé de payer les frais de dédommagement du blessé, sachant qu'il est habituel que des hommes entrent chez un menuisier pour acheter ou commander un travail, et qu'il risque de les blesser. C'est pourquoi même dans le cas où un homme n'entre pas pour acheter, si l'ouvrier le blesse sans avoir remarqué sa présence, il est responsable.

Sachant cela, *a priori*, nous devons déduire dans notre cas de figure que le propriétaire du magasin est responsable du fait d'avoir blessé le brigand entré dans sa boutique sans autorisation, car au moment où il a jeté le carton, il devait craindre qu'un client entre et soit blessé.

Cependant, il semble qu'il y ait une différence entre une personne qui entre simplement sans autorisation (sans intention d'acheter) et un voleur. Clarifions nos propos : la loi est telle qu'il est permis à un homme de se défendre s'il risque une perte, par exemple lorsqu'on vient lui dérober son argent, et qu'il n'a pas d'autre solution que de sauver ce qui lui appartient (*Choul'han Aroukh*, 'Hochen Michpat, ch. 4). Ainsi explique Ben Bag Bag dans le traité *Baba Kama* (27a) : "Casse-lui les dents (du voleur) et prends ce qui t'appartient !" Dans le *Choul'han Aroukh*, le Rav écrit (*Halakhot* des dommages du corps et de l'esprit 83) : "Si son ami vient lui voler un

certain objet, ou s'il l'a déjà volé, il est en droit de le sauver immédiatement même à l'aide de coups, si ce n'est pas possible autrement, et il n'a pas besoin de l'emmener au *Beth Din*."

Dans notre cas, il était permis de frapper le voleur, du fait que c'était le moyen d'éviter d'être volé. Et comme on le sait, "Un homme ne se met pas en danger pour son argent" (*Chabbath* 153a). De ce fait, si le propriétaire d'un magasin voit par exemple un voleur dérober son argent, il a le droit de jeter de la marchandise sur le voleur pour le récupérer (sans atteindre sa vie ou continuer à le blesser s'il ne constitue plus une menace). Quand bien même Sasson a jeté un carton de façon irresponsable, malgré tout, cet acte s'est avéré nécessaire pour contenir le voleur, et on ne l'accusera pas du dommage causé au voleur.

En résumé : Sasson est dispensé du règlement des dommages et intérêts.

Rav Its'hak Zilberstein



LIT D'ANGE

Show-Room : 43, Chemin des Vignes - 93500 BOBIGNY
littange@gmail.com - www.littange.com
Ange Yaïche : 06 15 73 30 16

Matelas - Sommier - Couettes, Oreillers
dans toutes les dimensions, possibilité sur-mesure

Livraison dans toute la France

Matelas

Sans Chaatnez
avec fermeture ZIP

Sommiers

avec attaches, choix des tissus et des coloris

Tête de lit

Large choix des matières, tissus et des coloris

Lit-coffre Haut de gamme

Esthétique, confort et optimisation de l'espace.



SIREN 828 414 649 - Numéro d'identification TVA FR72282414649 - Document publicitaire non contractuel



Viande fondante au four

*Voici un délicieux bœuf dont vous ne voudrez plus vous passer !
Il est savamment doux et épicé et rehaussera avec délicatesse votre table de Chabbath.
L'essayer c'est l'adopter !*



Ingrédients



- 1 morceau de viande n°5/paleron (2 à 3 kg)
- 6 cuil. à soupe de moutarde à l'ancienne
- 3 brins de romarin
- Poivre & sel
- 10 gousses d'ail entières, pelées
- 2 verres de vin rouge sec



Pour **6 personnes**



Temps de préparation : **10 min**
+ **2h de repos**



Temps de cuisson : **2 à 3h**



Difficulté : **Facile**



Réalisation

- Placez le morceau de viande dans un plat profond allant au four. À l'aide d'un couteau, faites plusieurs entailles dans la viande et insérez-y quelques gousses d'ail.
- Dans un bol, mélangez bien le vin, la moutarde, le sel et le poivre ainsi que 2 gousses d'ail écrasées.
- Versez la sauce sur la viande et parsemez des branches de romarin.
- Couvrez hermétiquement avec deux morceaux de papier aluminium afin que la vapeur ne s'échappe pas et que la viande ne se dessèche. Faites cuire au four préchauffé à 220°C pendant 2 à 3 heures.
- Laissez dans le four éteint pendant 2h. Laissez ensuite refroidir à l'extérieur du four. Découpez ensuite la viande en tranches. Servez nappé de sauce et avec l'accompagnement de votre choix.

Chabbath Chalom !

Murielle Benainous



murielle_delicatesses_



Une bonne blague & un Rebus !



C'est le papa de Ch'ha qui cuisine du lapin pour le dîner. Les enfants étant sensibles à cet animal, il leur cache ce que c'est jusqu'au moment du repas.

La petite Asma mange d'un bon coup de fourchette quand le petit Ch'ha demande : "Dis papa, c'est très bon ! Mais qu'est-ce que c'est ?

- Tu dois deviner ce que c'est, je peux juste te dire que ta maman de temps en temps m'appelle comme ça... C'est le nom d'un animal..."

Et là, la petite fille crache son morceau et tape dans le dos de son frère en criant : "Ne mange surtout pas ça !! C'est du 'hmar !!!"



Rebus Par Chlomo Kessous

si tu fais la torah dans la pauvreté tu la feras en étant riche

REFOUA-CHELEMA POUR LES MALADES DU 'AM ISRAEL

Prions pour la guérison complète de

**Benjamin ben
Veronique
Sara**

**Jacky Ya'akov
Avraham
Elihaou ben Lea
Arlette**

**Shirel Odette
Haya bat
Brigitte Hanna**

**Alexis
ben Esther**

**Eliahou ben
Fortuna Mazal**

**Valérie
bat Hélène**

**Kodjo ben
Marguerite**

**Ledly Cris
Albert
ben Clarisse**

**Joëlle Yael
bat Simha**

**Gilles Pinhas
Fredj
ben Chabba**

**Joel Joseph
ben Rachel**

**Stoyan Moshe
ben Desha**

**Esther bat
Messaouda**

**Gilles Pinhas
ben Chabba**

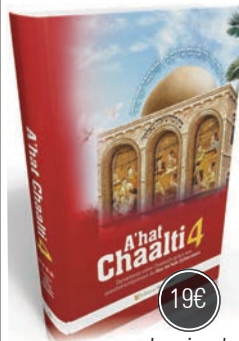
**Anita
bat Ora**

**Vous connaissez un malade ? Envoyez-nous son nom
www.torah-box.com/refoua-chelema**



Editions Torah-Box
présente

A'HAT CHAALTI 4



Cet ouvrage, le 4ème de la série "A'hat Chaalti" compilé par le Rav Erez 'Hazani, traite de questions pertinentes auxquelles le Rav Its'hak Zylberstein a répondu, à l'appui de récits édifiants.

Chaque question soulève des problématiques de la vie de tous les jours et il les résout à l'aune des textes de nos Sages. Idéal à la table de Chabbath : posez à vos proches la question de la semaine et débattiez ensemble sur la réponse du Rav !

Commandez dès maintenant !

1 Internet (carte bancaire) www.torah-box.com/editions

2 Téléphone 01.80.91.62.91 (France) - 077.466.03.32 (Israël)

COMPTABILITÉ, CONSEIL & PLANIFICATION FISCALE

- ▶ Comptabilité
- ▶ Consultations et planifications fiscales
- ▶ Formation à l'établissement et à la gestion d'entreprises
- ▶ Prêts garantis par l'état

VOTRE CONTACT - ESTHER :

☎ 073-22-455-46 ✉ asterrv@maazanit.co.il

ASHDOD

85 rue Haatsmaout. City
✉ ashdod@maazanit.co.il

JERUSALEM

3 rue Am Veolamo. Guivat Chaoul
✉ office@h-mis.co.il

BNEI BRAK

7 rue Metsada
✉ office@maazanit.co.il

Perle de la semaine par Torah-Box

"Pourquoi est-il écrit : 'D.ieu créa un homme' et non pas : 'créa l'homme'. Réponse : 'Tu serviras ton Créateur comme s'il n'existait qu'un seul homme sur terre : toi.'" (Rav Pin'has de Koritz)